Autorisation des parents pour l'année de jardin d'enfants _____

concernant la participation au **programme de soutien linguistique au sein des jardins d'enfants (SPATZ)** du

Land Bade-Wurtemberg

Chers parents,

Notre garderie _____
souhaite demander une subvention au Land Bade-Wurtemberg pour bénéficier du programme de soutien linguistique au sein des jardins d'enfants.

La directive SPATZ est un programme de subventions à destination de tous les jardins d'enfants, permettant d'apporter un soutien linguistique aux enfants ayant des besoins supplémentaires. Durant les horaires de garderie, les enfants nécessitant un soutien accru en ce qui concerne l'acquisition du langage doivent être épaulés par des offres sortant du cadre du simple développement du langage effectué dans les jardins d'enfants.
Pour plus d'informations sur le programme de soutien linguistique au sein des jardins d'enfants, rendez-vous à l'adresse www.sprachfoerderung-bw.de (en allemand).

La L-Bank, banque du Land Bade-Wurtemberg, a été chargée par le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de mettre en œuvre ce programme de subventions. Les documents correspondants peuvent être consultés à l'adresse www.l-bank.de/SPATZ (en allemand).

Nous avons constaté chez votre enfant qu'un accompagnement supplémentaire pour l'acquisition du langage serait judicieux et souhaitable, et identifié donc un besoin d'action d'accompagnement au sein d'un groupe. C'est avec plaisir que nous vous informerons plus en détail à ce sujet au cours d'un entretien personnel.

Nous serions très heureux que votre enfant participe à une action d'accompagnement au sein de notre garderie. Certaines conditions doivent être remplies pour pouvoir demander et obtenir une subvention du land pour ce programme. En fait partie, entre autres, l'autorisation des parents concernant la participation de leur enfant au programme.

Nous vous invitons cordialement à autoriser votre enfant, par votre signature, à participer au programme. Nous garantissons que, dans le cadre de la demande, aucune donnée personnelle de votre enfant ne sera divulguée vers l'extérieur et que les dispositions de la loi de protection des données du Land Bade-Wurtemberg seront respectées.

Nous vous remercions par avance de votre autorisation.

Autorisation :

☐ **J'autorise mon enfant _____**
à participer au programme de soutien linguistique au sein des jardins d'enfants (SPATZ) subventionné par le Land Bade-Wurtemberg. Je suis informé(e) que la participation se fait sur une base volontaire.

☐ **J'autorise la garderie à transmettre le cas échéant, lors de sa demande de subvention pour financer le programme de soutien linguistique, le nom et la date de naissance de mon enfant à la Landeskreditbank Baden-Württemberg – Förderbank (L-Bank).**
Par principe, les données de votre enfant ne sont traitées que par la garderie. Les données de votre enfant peuvent être éventuellement transmises à la Landeskreditbank Baden-Württemberg - Förderbank (L-Bank), uniquement dans le cadre d'un contrôle aléatoire. La L-Bank a besoin des informations susmentionnées pour effectuer une tâche qui lui incombe, à savoir vérifier les conditions d'éligibilité au programme. Je suis informé(e) que mon enfant ne peut pas participer au programme sans la présente autorisation.

Cette autorisation repose sur votre libre consentement et peut être annulée à tout moment avec effet pour l'avenir. L'annulation peut porter sur une partie seulement des autorisations stipulées ci-dessus. L'annulation de l'autorisation ne remet pas en cause la légalité du traitement des données à caractère personnel effectué sur la base de l'autorisation jusqu'à l'annulation. La non-délivrance de l'autorisation ou son annulation n'entraînent aucun désavantage.

L'organisme responsable du traitement des données à caractère personnel est le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Les données à caractère personnel ne sont traitées que sur la base de votre autorisation.
Pour des raisons légales, les données à caractère personnel sont encore conservées une fois le soutien linguistique de l'enfant terminé, puis supprimées par la suite.

Vis-à-vis du jardin d'enfants, vous avez un droit d'accès à vos données à caractère personnel, ainsi qu'un droit de rectification, un droit à l'effacement ou à la limitation, un droit d'opposition au traitement et un droit à la portabilité des données. Vous disposez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données, à savoir le délégué à la protection des données et à la liberté d'information du Land Bade-Wurtemberg.

……
Date, signature(s)[1, 2]

1 La signature doit toujours être apposée par tous les responsables légaux, sauf si les parents exerçant l'autorité parentale vivent séparément et que l'enfant réside chez l'un d'eux, avec l'accord de l'autre ou sur la base d'une décision juridique. Dans ce dernier cas, la signature du parent chez lequel l'enfant réside suffit.

2 Il est inutile de rendre ce formulaire (signé) en l'absence d'autorisation.

Le formulaire d'autorisation reste auprès de l'organisme responsable et doit être présenté à la L-Bank sur demande.